



Pour la Cité humaine - Les Droits du piéton

7, rue Major Martin – 69001 LYON

Association déclarée à la Préfecture du Rhône depuis 1975

Le 31 janvier 2022

Pierre RAUZADA
Président

pierre-henri.rauzada@orange.fr
www.pietons69.e-monsite.com

Objet : cours Tolstoï n°2 : point noir piéton.

Communes Métropole / Créer – Fiche N°02

A l'attention de madame Pauline SCHLOSSER
Adjointe au Maire de Villeurbanne

Madame,

Je vous écris pour demander la suppression définitive d'un « point noir piéton ». Celui-ci est situé juste au croisement du Passage des Peupliers / cours Tolstoï.

Le stationnement automobile PMR existant permet à deux voitures de stationner en épi. Et donc le trottoir devient très étroit pour les piétons valides et même impraticable pour les Piétons à Mobilité Réduite ou parents avec landau : → photos page 2.

Aussi, au nom de mon Association, je demande que cet espace de stationnement automobile PMR soit transformé de fait qu'une seule voiture puisse y stationner.

Seul du mobilier urbain installé sur la bordure séparant le trottoir du stationnement automobile PMR pourra permettre cela.

Comptant sur vous, je vous adresse, Madame l'Adjointe, mes sincères salutations.

M. Pierre RAUZADA

Copie pour information :

- M. Martin MAUERHAN / Mairie de Villeurbanne
- Le Progrès Quartiers

Photo du haut : stationnement automobile PMR où deux voitures peuvent se garer en épi.

Photo du bas : un trottoir envahi qui devient très étroit pour les piétons valides, et même impraticable pour les personnes en fauteuil ou les parents avec landau.

